

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 22 août 2023 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2023-007 pour :

- Autoriser que la galerie soit située à 1.60 m de la ligne de lot. Le règlement de zonage 330-2018 article 5.27 d) prévoit que la distance minimale est de 2 m
- Autoriser que la remise no 1 soit adossée au mur du bâtiment principal. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.36 a) prévoit que la distance minimale est de 2 m
- Autoriser que la remise no 2 soit à 1.05 m du bâtiment principal. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.36 a) prévoit que la distance minimale est de 2 m
- Autoriser que la remise no 2 soit située en cours avant. Le règlement de zonage 330-2018 article 5.23 interdit ce type de bâtiment en cours avant.
- Autoriser que la remise en tôle soit à 0.16 m de la ligne de lot. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.36 b) prévoit une distance minimale de 1 m.
- Autoriser que le terrain puisse contenir 3 remises. Le règlement de zonage 330-2018 article 6.32 prévoit un nombre maximum de 2 remise sur un même terrain

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 16, des Érables, Saint-Stanislas-de-Kostka  
Lot no.: 5 123 726

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 1 août 2023 au 15 août 2023. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse [inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca), par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (27 juillet 2023)

X

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA  
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

\*\*\*\*\*

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le (date), en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (27 juillet 2023).

  
X  
Éric Beaulieu  
Directeur général et secrétaire trésorier